

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

### Procès-Verbal n°01

Réunion plénière du : Mercredi 24 août 2022

À: 18h00

Présents:

Présidence: **BOUREAU Cyril** 

> Présentiel: Michel ALEXANDRE - José CAUDMONT - Bruno CHARRETTE - Bernard COTY - Cédric DERVEAUX - Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres au CD) - Jérémy FLEUREAUD- Pierre HOLLECKER - Karim MESSISHA - Michel

> MOMBOISSE - Jean REDAUD (secrétaire de la CDA) - Thierry

WILLIG.

Visio conférence : Olivier GONCALVES.

Yann BODENES - Christophe COURET - Camille DAAS - Florian Excusés:

GONCALVES – Gérard IVORA (représentant du Comité Directeur)

Christophe JOLY – Georges PEZZOLI.

M. André VITIELLO, Secrétaire Général du District. Assiste(nt) à la séance :

#### **MODALITES DE RECOURS**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.





### **CORRESPONDANCES:**

### Arbitres & Clubs :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse a été apportée aux intéressés.

# **FORMATION IR2F**

- Pour la saison complète 2022/2023, un calendrier de principe a été établi avec l'IR2F de la Ligue de Méditerranée selon le programme suivant :
  - 1 session durant les vacances scolaires de la Toussaint (SIX FOURS LES PLAGES)
  - 1 session sur les 4 samedis du mois de novembre 2022 (LA GARDE)
  - 1 session durant les vacances scolaires du mois de février 2023 (ROQUEBRUNE)

# **ORDRE DU JOUR:**

### Ouverture de la séance plénière par le Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de la commission présents ce jour. La Commission se réunira en séance plénière une fois par mois le mardi à 18h30 au siège du District puis sur convocation du Président en séance restreinte du bureau exécutif. Après les avoir informés des modifications dans la structure de la CDA et rappelés quelques principes tel que devoir de réserve – communication interne et respect des missions de chacun, il donne la parole à M. André VITIELLO, Secrétaire Général du District du VAR.

### Intervention de M. André VITIELLO Secrétaire Général du District :

En préambule à la réunion et parlant au nom du Président du District, le Secrétaire Général réaffirme la confiance de l'ensemble du Comité Directeur et précise qu'il sera toujours derrière la CDA pour lui apporter l'aide dont elle pourra avoir besoin et la défendre contre toute atteinte à son intégrité tout comme à celle des arbitres dans leur fonction.

Il précise plusieurs points qui seront débattus lors de la prochaine réunion du CD :

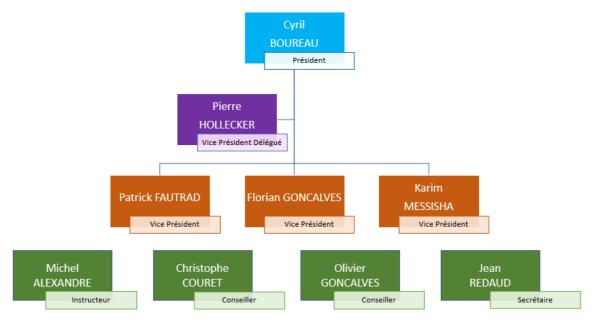
- Indemnités Kilométrique et Frais
- Règlement Intérieur de la CDA
- Recrutement d'un(e) volontaire en Service Civique



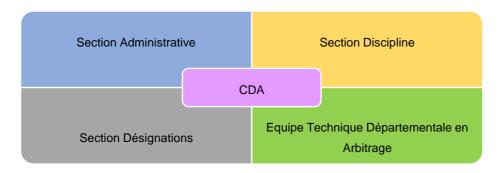
### District du Var de Football



- Présentation de la nouvelle Commission :
  - **BUREAU EXECUTIF**:



MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE :



Les attributions et missions de chacun seront présentés lors de l'assemblée générale qui se tiendra à l'issue des tests physiques.

- Effectif arbitres : Constat :
- En date du 24 août 2022 :



Il est à noter que la baisse du nombre d'arbitre de District est significative et va certainement impacter le fonctionnement des désignations pour la saison 2022/2023.





## Assemblée Générale de Début de Saison :

L'assemblée générale de début de saison 2022/2023 des arbitres aura lieu le samedi 3 septembre 2022 à CUERS à partir de 11h00.

Tous les arbitres ont reçu une convocation et la commission rappelle le caractère obligatoire d'y assister sauf excuses dûment justifiées par un document officiel qui sera soumis à la validation de la CDA.

### Equipe Technique Départementale en Arbitrage :

Le fonctionnement et les attributions de l'Equipe Technique Départementale en Arbitrage seront présentés aux arbitres lors de l'assemblée générale qui se tiendra à l'issue des tests physiques.

Cette nouvelle entité est placée sous la responsabilité de la CDA qui examinera l'intégralité des propositions qui seront faites puis validera (ou pas) après échanges et débats.

#### - <u>Tests physiques</u>:

#### **Football libre:**

le samedi 3 septembre 2022 de 08h00 à 10h30 Stade Paul ROCOFORT à CUERS.

#### Futsal:

le samedi 24 septembre 2022 de 08h30 à 11h30 Gymnase de Sainte Musse à TOULON.

#### - Rattrapage:

Football libre le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 de 08h30 à 12h30 Stade Edouard BERNARD à VIDAUBAN

> Futsal le samedi 13 novembre 2022 Lieu et horaires à déterminer.

A 20h45, l'ordre du jour de la réunion plénière étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion restreinte

Mardi 30 août 2022 à 13h00

Le Président : Cyril BOUREAU Le Secrétaire : Jean REDAUD